

# Jalon 11

Le secteur public donne **l'exemple de la sobriété** en quantifiant et en mesurant les flux de matières et d'énergie associés à sa propre utilisation du numérique. Il intègre la sobriété numérique aux stratégies et plans d'action pertinents

## Pourquoi ce jalon ?

- La stratégie de transformation numérique 2019-2023 au Québec vise à offrir des services publics numériques intuitifs et faciles d'utilisation pour la population, tout en améliorant l'efficacité de l'État. Celle-ci promeut une vision des citoyen-ne-s au centre de l'évolution des services, des programmes et des politiques en s'appuyant sur une numérisation progressive et complète des services publics. Si elle a le mérite de mettre en avant des considérations éthiques, notamment pour les volets qui traitent de la collecte des données, la stratégie actuelle n'a aucun objectif de limitation, de maîtrise ou de réduction des impacts environnementaux générés par cette transition numérique.
- Ce jalon propose que le secteur public se soumette dans un premier temps à la quantification des flux de matière et d'énergie associés à sa propre utilisation du numérique pour :
  - qu'il puisse tester et développer une méthodologie de quantification dans le but de collecter les données pertinentes pour la province et de mettre en lumière les données manquantes ;
  - promouvoir l'exemplarité de l'État en matière de volonté de réduire l'empreinte environnementale du numérique ainsi que renforcer sa crédibilité dans l'accompagnement des autres parties prenantes de la société. Par la suite, le milieu gouvernemental pourra agir comme soutien aux autres parties prenantes en intégrant la sobriété numérique aux stratégies et plans d'action pertinents.

## Niveau d'avancement

Mauvaise direction	On est au point mort	On se prépare	<b>On est en route</b>	On est bien avancés	Jalon atteint
--------------------	----------------------	---------------	------------------------	---------------------	---------------

## Qui doit être mobilisé ?



**Gouvernements** : municipalités et regroupements territoriaux, gouvernement provincial pour le développement de la méthodologie puis l'intégration de la sobriété dans les politiques publiques



**Personnes et organisations utilisatrices** : notamment le gouvernement en tant qu'utilisateur du numérique pour la quantification de ses propres flux



**Institutions de recherche** : pour l'accompagnement et la quantification des flux

## Comment pourrait-on s'y rendre?

---

Voici une sélection de pistes possibles :

- **Développer une méthodologie standardisée de calcul de l'empreinte du numérique** d'une administration et accompagner sa diffusion et son passage à l'échelle auprès des organismes publics;
- **Évaluer et rendre publique l'empreinte environnementale des politiques publiques traitant du numérique;**
- **Mettre en place une obligation d'exemplarité sur le numérique sobre** au sein des gouvernements, qui concerne à la fois les équipements (fixation d'objectifs sur l'allongement de leur durée d'utilisation, augmentation du taux de réemploi, achat d'équipements neufs labellisés ou d'équipements reconditionnés) et les services numériques (écoconception, clauses environnementales dans les appels d'offres, stratégies de révision des usages);
- **Mettre sur pied une mission interministérielle** pour accompagner les ministères, les régions et les villes dans la réduction de leur empreinte environnementale (approvisionnement en équipement, usages, gestion des réseaux et infrastructures);
- **Intégrer le numérique sobre dans les objectifs et moyens de la transformation numérique** de l'administration et inciter les collectivités territoriales à s'engager dans un usage responsable;
- **Intégrer des critères de sobriété numérique dans l'approvisionnement** du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG).

## Qu'est-ce qui peut faciliter ce changement?

---

- Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a commencé à s'intéresser aux impacts directs du numérique au courant de l'année 2020, avec la volonté d'intégrer des mesures en ce sens dans le renouvellement de la stratégie de développement durable 2022-2027. Au sein de ce dossier, le Ministère prévoit de travailler sur l'exemplarité de l'État en matière de numérique responsable, en commençant par une quantification de l'empreinte écologique attribuable au gouvernement provincial.
- **Un cadre juridique propice** : notamment par l'existence de la loi 135, renforçant la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement. Selon celle-ci (section 1, par. 13) : «Aux fins de permettre l'élaboration d'une planification gouvernementale en matière de ressources informationnelles, un organisme public doit : (3e point) dresser et tenir à jour un inventaire de ses actifs informationnels, incluant une évaluation de leur état».

## Qu'est-ce qui peut freiner sa mise en œuvre?

---

- La transition numérique semble pour le moment s'opérer sans vision partagée par les différents ministères et paliers gouvernementaux. Les considérations en lien avec l'empreinte environnementale du numérique risquent, au moins dans un premier temps, d'être subordonnées aux objectifs propres à chaque entité.
- La plupart des ministères (Économie et Innovation, mais également Agriculture, Transports, etc.) prévoient une plus grande intégration des technologies numériques dans les secteurs qu'ils gèrent. On voit ainsi de plus en plus de plans de mobilité connectée, d'agriculture de précision, et de développement économique basés sur le numérique. Compte tenu des perspectives économiques qu'il offre, nous avons observé que les interlocuteurs gouvernementaux étaient davantage intéressés par les retombées positives du numérique (y compris environnementales) que par ses impacts négatifs.

## Ressources

---

[Maurey, H. et al. \(2020\) Rapport d'information pour une transition numérique écologique au Sénat français](#)

[La Feuille de route sur l'environnement et le numérique du Conseil national du numérique français](#)

[Gouvernement du Québec, Secrétariat du Conseil du trésor \(2019\) Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023](#)